



RÈGLEMENT ET CONDITIONS JEU

« Mes plus belles photos insolites »

Article 1 : date de déroulement du jeu concours La société BO M, dont le siège social est situé 78 Avenue générale De Gaulle 71160 Digoïn, SARL au capital de 20 000€, N° SIREN 804 033 421 R.C.S. Mâcon, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé «Mes plus belles photos insolites». Fin des participations le 22 Novembre 2021. Les votes seront ouverts du 03 janvier 2022 au 01 Mars 2022. Les résultats seront annoncés le 14 Mars 2022.

Article 2 : annonce du jeu concours Le jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est annoncé par e-mail aux clients mais aussi sur la page Facebook des villages insolites Slowmoov.

Article 3 : modalités de participation au jeu concours Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique et majeure, résidant en France ou à l'étranger, à l'exception du personnel de la société BO M et de leur famille (même nom, même adresse). Pour participer, il suffit de suivre la démarche sur <https://www.slowmoov.com/concours-photo>

Article 4 : lots mis en jeu

- une nuit en toue cabanée accostée en Corrèze ou en Auvergne (capacité 5 pax)
- une nuit en en roulotte gîte en Corrèze, Auvergne ou Champagne (capacité 5 pax)

Soumis à disponibilité, séjour de 2 nuits. Période : Mars-Avril **2022** ou Octobre-Novembre **2022**
Le gagnant aura la possibilité de réserver le séjour mis en jeu ou de choisir un autre modèle d'hébergement, la valeur de son gain sera alors déduite du prix de la location choisie. Sous réserve de disponibilités au moment de la réservation

Article 5 : information des gagnants Les gagnants seront prévenus personnellement soit par email, soit par téléphone la dernière semaine de mars 2022 dans la journée et recevront leur confirmation de lot par mail.

Article 6 : règlement du jeu Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance. Le présent règlement est disponible sur simple demande à BO M 78 Avenue générale De Gaulle 71160 Digoïn

Article 7 : modification des conditions de déroulement du jeu En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou sa suppression sans que sa responsabilité soit engagée, ni la moindre indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Article 8 : contestations Les participants sont réputés accepter l'intégralité des termes de ce présent règlement. Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu concernant notamment sa validité, son interprétation ou son exécution seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du Tribunal de grande instance de Mâcon.

Article 9 : loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les données personnelles enregistrées sur le fichier numérique, conformément à l'article 3, sont indispensables au traitement et la gestion du présent concours. Le participant autorise expressément la société organisatrice à traiter en mémoire informatisée ces informations. Conformément à la même loi, chaque participant dispose d'un accès et de rectification ou de même radiation des informations le concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à BO M 78 Avenue générale De Gaulle 71160 Digoin
concours-photos@slowmoov.fr